

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 02 Février 2022** à 18h00 Salle des Fêtes, 12 Rue Jean Jaurès à Hornaing que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 35

Absents : 3 Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 33

Pour la CCCO: François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO: Karim BACHIRI - Gilles BARBIEUX - Christophe BLERVACQUE - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO – Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL – Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO: Julien QUENNESSON donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Pour DOUAISIS AGGLO: Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Arnaud PIESSET donne pouvoir à Pascal PRUVOST - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir Robert STRZELECKI - Reine Elise CARLIER donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jacques LECLERCQ donne pouvoir à Gilles BARBIEUX - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE.

Etaient absents et excusés : 3

Pour DOUAISIS AGGLO: Franck VALEMBOIS - Muriel DOUDOK - Christophe CHARLES.

OBJET: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Monsieur CRESTA rappelle que l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit notamment que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret »

Le rapport joint en annexe a été présenté. A l'issue des explications fournies par Monsieur CRESTA, un débat s'instaure.

Avis favorable du bureau syndical lors de sa séance en date du 19 Janvier 2022.

Avis favorable de la commission finances lors de sa séance en date du 26 Janvier 2022.

Les membres du Comité sont invités à débattre des orientations budgétaires du SMTD pour l'année 2022 sur la base de ce rapport.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45 Nombre de votants : 42 Suffrage exprimé : 42

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0

Les membres du Comité Syndical CERTIFIENT la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022 et prennent acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire.

<u>Le Président,</u> <u>Le Secrétaire de séance,</u>

Claude HEGO Yaël CZUPRYNA